

Année 2018
Séance du 5 avril 2018

N° 06
Objet : Vote des budgets
primitifs 2018

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-huit et le cinq du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le vingt-huit du mois de mars 2018, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommée secrétaire de séance : MARTIN Emmanuelle

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUY MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte (à partir du rapport n°2), BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 09), HERMITTE Francis, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier (jusqu'au rapport n°28), MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 6), PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude (jusqu'au rapport n°19), POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, ROCHAT Jacques (jusqu'au rapport n° 28), RONDEAU Daniel, SERRA Victor, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard (à partir du rapport n° 4), TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
SEVENIER Jean a donné pouvoir à GUICHARD Francis
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à GIRARD BEGUIER Laurent
AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à VILLARD René
AUBERT Serge a donné pouvoir à SERRA Victor
AYMES Bernard a donné pouvoir à VILLARON Bruno
BALIQUE François a donné pouvoir à BARTOLINI Bernard
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul
FERAUD Maryline a donné pouvoir à CAREL Serge
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BREMOND Danièle
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à BLANC Michel
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 5)
REBOUL Childéric a donné pouvoir à BLOT Michel
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à LE CORRE Thibaut
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à BAUDOUY MAUREL Marie Anne
TONELLI Corinne a donné pouvoir à BARBERO Christian

Etaient excusés :

ISOARD Roger
MAGAUD Marie José
MUNOZ MALDONADO Julien

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2018

Application agréée E-legalite.com

70_DE-004-200067437-20180405-06_05042018

Monsieur Patrick MARTELLINI, rapporteur, expose ce qui suit :

Dans les deux mois qui suivent le débat d'orientation budgétaire, et avant le 15 avril, il convient d'approver le projet de budget 2018. Celui-ci a été établi en l'absence d'informations sur la notification des bases fiscales, des dotations et du fonds de péréquation. Il a été retenu une estimation sincère des dépenses et une hypothèse basse pour les recettes.

Le projet de budget s'équilibre en mouvement réel comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	9 546 559,13 €	7 998 484,53 €
FONCTIONNEMENT	36 193 700 €	37 741 774,60 €
TOTAL	45 740 259,13 €	45 740 259,13 €

LE FONCTIONNEMENT

Recettes :

Comme cela a été indiqué en introduction, nous ne connaissons pas les produits issus de la fiscalité, ni les dotations. Le document budgétaire a été établi à partir des résultats du compte administratif.

Il indique une augmentation du produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères comme prévu dans la délibération sur le vote du taux de cette taxe et la participation de la Région à hauteur de 1,7 M€ dans le cadre du transfert de la compétence transport.

Les dépenses réelles : 36 193 700 €

- Charges de personnel	12,53
- Charges à caractère général	10,47
- Attribution de compensation	7,26
- Subventions	4,56
- Frais financiers	0,44
- Autres charges	0,52

Le chapitre 012 : Charges de personnel

Dans le cadre de mutualisation de certains services avec Château-Arnoux, les agents étaient portés par le budget de l'agglo et leurs salaires refacturés en partie à la commune. La fin de ces mutualisations a conduit au retour de certains agents à Château-Arnoux, ce qui amène une baisse de la base budgétaire mais également une baisse des remboursements.

Ainsi, malgré une diminution du poste budgétaire, la charge salariale augmente pour intégrer les conséquences financières de l'harmonisation des conditions de travail et des régimes indemnitaire, l'évolution réglementaire des carrières et les remplacements à intervenir en cours d'année (+ 400 000 € soit 3,26 %).

Le chapitre 011 : Les charges à caractère général

Ce poste reprend les crédits affectés aux services pour leurs activités courantes et leurs prestations diverses qui concourent à assurer le service public.

Dans l'attente d'une stabilisation des compétences, les montants votés en 2017 ont été reconduits.

Deux points particuliers :

- Le compte 611 contrats de prestations de services.
Afin d'avoir une meilleure lisibilité et afin de respecter le plan comptable seront payés sur cet article :

➤ Les prestations de transport et élimination des déchets	3 000 000 €
par le Sydevom	
➤ Les prestations crèches et centre de loisirs sans hébergement (antérieurement payées sur le compte 6574)	685 000 €
➤ Les prestations des centres musicaux ruraux	240 000 €
➤ Divers contrats	100 000 €
- Le compte 6247 sur lequel sont payées toutes les prestations relatives aux transports de voyageurs et transports scolaires.

Les autres postes de fonctionnement

- Le montant des attributions de compensation :

Le montant inscrit correspond à notre délibération du 14 février dernier relative au montant des attributions provisoires. Il sera amené à évoluer après les travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et suite aux conséquences des transferts de compétences « petite enfance » et Gémapi.

- Le compte 6574 subventions :

Après retrait des dépenses désormais payées sur le compte 611 et des subventions qui ont été retournées vers les communes, le montant prévisionnel de dépenses est de 1 500 000 €.

- Le compte 67441 subventions budgets annexes :

Afin d'équilibrer le fonctionnement de certains budgets annexes, une contribution du budget principal est nécessaire. Il s'agit de :

Budgets annexes	Montant
La Cassine	200 000 €
Sires	71 000 €
Henrious	30 000 €
Abattoir Digne les bains	57 000 €
Abattoir Seyne	80 000 €

Concernant la reprise en gestion directe du Géoparc, cela se traduit simplement par l'inscription en recettes des subventions de la Région et du Conseil Départemental en lieu et place d'une contribution du syndicat mixte des Monges, le Géoparc faisant l'objet d'un budget annexe au sein de cette structure. En effet, les services du Géoparc étaient mutualisés avec ceux du Musée Promenade.

Lors d'un prochain conseil communautaire, une décision modificative vous sera proposée pour reprendre les résultats du budget annexe correspondant. Ceux-ci n'ont pas pu être intégrés au projet de budget, le syndicat n'ayant pas encore adopté son compte administratif.

Par ailleurs, comme l'exercice précédent, afin d'anticiper tout oubli éventuel, une réserve de 400 000 € a été inscrite au compte 022.

La dette

Comme cela a été indiqué lors du débat d'orientation budgétaire, notre agglomération a une dette qui ne présente pas de risque et a également un faible taux d'endettement.

Ceci étant, la présentation du projet de budget met en évidence notre faible capacité d'autofinancement.

Ainsi notre capacité d'investissement sur la période 2018-2020 a été définie en fonction de la diminution d'annuité d'emprunt.

L'annuité prévisionnelle 2018 est de : 1 814 000 €
 " " 2021 " : 1 612 000 €

Soit une différence de 200 000 € environ qui représente l'annuité d'un emprunt de 3 300 000 € sur 20 ans à 2 %.

Le projet SPA thermal :

Estimé à 5 500 000 € et financé à hauteur de 2 500 000 € de subvention, le montant de l'emprunt à souscrire est de 3 000 000 €. Une redevance versée par la régie des thermes couvrira la nouvelle annuité d'emprunt.

Compte tenu d'un report de 1 000 000 € du budget 2017 non affecté, c'est une capacité d'investissement de 7 300 000 € qui est proposée pour les trois exercices qui viennent.

L'INVESTISSEMENT 2018

Les dépenses nouvelles d'équipement inscrites au budget s'élèvent à 3 537 000 € financées par :

- un recours à l'emprunt de 2 600 000 €
- des subventions à hauteur de 577 700 €
- des fonds propres à hauteur de 309 300 €

Il s'agit :

- d'acquisition de matériels pour les services (0.15 M€)
- de frais d'étude :
 - SCOT 75 000 €
 - Mode d'occupation des sols 64 000 €
 - Voie verte 100 000 €
 - Méthaniseur 43 000 €
- De travaux pour 2 518 000 € dont une première tranche pour
 - Réalisation des travaux de l'établissement thermal 300 000 €
 - Passerelle sur le lac de Château-Arnoux 100 000 €
 - Des travaux de voirie avant retour pour 250 000 €
 - Des travaux d'équipements sportifs avant retour 300 000 €
 - Des travaux d'abaissement du seuil du grand pont à Digne les bains 304 000 €
 - La rénovation thermique du siège de l'agglo 250 000 €
 - Des travaux d'accessibilité PMR dans les gorges de Trévans 130 000 €

Les budgets annexes

- Abattoirs de Seyne et de Digne les bains

Ces deux budgets retracent les activités des deux abattoirs. Ils sont équilibrés par une subvention du budget principal respectivement de 80 000 € et 57 000 €. Sont prévus sur ces budgets les travaux nécessaires aux mises aux normes et au respect de la législation en faveur de la protection animale.

➤ Digne les Bains :

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	126 193,55 €	85 193,55 €
FONCTIONNEMENT	840 536,17 €	881 536,17 €
TOTAUX	966 729,72 €	966 729,72 €

➤ Seyne :

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	173 292,95 €	208 270,00 €
FONCTIONNEMENT	261 072,62 €	226 095,57 €
TOTAUX	434 365,57 €	434 365,57 €

- Le Spanc

Ce budget n'appelle pas de remarques particulières.

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	26 628,30 €	21 503,30 €
FONCTIONNEMENT	105 763,70 €	110 888,70 €
TOTAUX	132 392,00 €	132 392,00 €

- **Les transports urbains**

Ce budget doit faire l'objet d'une attention particulière car l'équilibre est précaire. Une réflexion est en cours pour réorganiser la maintenance des véhicules et économiser un équivalent temps plein.

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	193 688,13 €	133 688,13 €
FONCTIONNEMENT	1 171 576,85 €	1 231 576,85 €
TOTAUX	1 365 264,98 €	1 365 264,98 €

- **Le restaurant scolaire**

Ce service assure la confection des repas pour les écoles de la vallée des Duyes, le centre de loisirs et la crèche.

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	3 151,54 €	1 551,54 €
FONCTIONNEMENT	227 742,51 €	229 342,51 €
TOTAUX	230 894,05 €	230 894,05 €

- **Vaulouve**

Une étude est en cours pour définir le niveau de risque encouru en cas de crue et par voie de conséquence le niveau de travaux exigé pour la mise en sécurité de cet ouvrage.

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	77 159,61 €	67 159,61 €
FONCTIONNEMENT	28 481,84 €	38 481,84 €
TOTAUX	105 641,45 €	105 641,45 €

- **Zone Henrious**

L'aménagement de cette zone ne pourra se réaliser suite à l'annulation du PLU de la commune de Bras d'Asse.

Ce budget sera clôturé en fin d'exercice.

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	26 237,14 €	0 €
FONCTIONNEMENT	3 762 ,86 €	30 000,00 €
TOTAUX	30 000,00 €	30 000,00 €

- **La Cassine et St Pierre**

Ces budgets n'appellent pas de remarques particulières.

Sur le budget de la Cassine, le produit de la vente des deux derniers terrains sera affecté au remboursement par anticipation d'une partie de la dette afin de diminuer le montant de l'annuité d'emprunt qui pèse sur ce budget.

➤ **La Cassine :**

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	711 016,24 €	324 016,24 €
FONCTIONNEMENT	134 837,14 €	521 837,14 €
TOTAUX	845 853,38 €	845 853,38 €

➤ **Saint Pierre :**

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	240 184,73 €	8 684,73 €
FONCTIONNEMENT	30 996,96 €	262 496,96 €
TOTAUX	271 181,69 €	271 181,69 €

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré

A la majorité moins trois contre

Adopte le budget 2018 du **budget principal** qui s'équilibre en mouvements réels comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	9 546 559,13 €	7 998 484,53 €
FONCTIONNEMENT	36 193 700 €	37 741 774,60 €
TOTAL	45 740 259,13 €	45 740 259,13 €

A la majorité moins trois contre

Adopte le budget 2018 du **budget annexe de l'abattoir de Digne-Les-Bains** qui s'équilibre en mouvements réels comme suit :

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	126 193,55 €	85 193,55 €
FONCTIONNEMENT	840 536,17 €	881 536,17 €
TOTAUX	966 729,72 €	966 729,72 €

A la majorité moins trois contre

Adopte le budget 2018 du **budget annexe de l'abattoir de Seyne** qui s'équilibre en mouvements réels comme suit :

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	173 292,95 €	208 270,00 €
FONCTIONNEMENT	261 072,62 €	226 095,57 €
TOTAUX	434 365,57 €	434 365,57 €

A la majorité moins trois contre

Adopte le budget 2018 du **budget annexe du SPANC** qui s'équilibre en mouvements réels comme suit :

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	26 628,30 €	21 503,30 €
FONCTIONNEMENT	105 763,70 €	110 888,70 €
TOTAUX	132 392,00 €	132 392,00 €

A la majorité moins trois contre

Adopte le budget 2018 du **budget annexe des Transports Urbains Dignois** qui s'équilibre en mouvements réels comme suit :

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	193 688,13 €	133 688,13 €
FONCTIONNEMENT	1 171 576,85 €	1 231 576,85 €
TOTAUX	1 365 264,98 €	1 365 264,98 €

A la majorité moins trois contre

Adopte le budget 2018 du **budget annexe du Restaurant scolaire « Sires »** qui s'équilibre en mouvements réels comme suit :

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	3 151,54 €	1 551,54 €
FONCTIONNEMENT	227 742,51 €	229 342,51 €
TOTAUX	230 894,05 €	230 894,05 €

A la majorité moins trois contre

Adopte le budget 2018 du **budget annexe du barrage de « Vaulouve »** qui s'équilibre en mouvements réels comme suit :

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	77 159,61 €	67 159,61 €
FONCTIONNEMENT	28 481,84 €	38 481,84 €
TOTAUX	105 641,45 €	105 641,45 €

A la majorité moins trois contre

Adopte le budget 2018 du **budget annexe de la zone d'activités « Henrious »** qui s'équilibre en mouvements réels comme suit :

En mouvements réels	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	26 237,14 €	0 €
FONCTIONNEMENT	3 762 ,86 €	30 000,00 €
TOTAUX	30 000,00 €	30 000,00 €

A la majorité moins trois abstentions

Adopte le budget 2018 du **budget annexe du parc industriel de la « Cassine »** qui s'équilibre en mouvements réels comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	711 016,24 €	324 016,24 €
FONCTIONNEMENT	134 837,14 €	521 837,14 €
TOTAUX	845 853,38 €	845 853,38 €

A la majorité moins trois abstentions

Adopte le budget 2018 du **budget annexe de la zone d'activités « Saint-Pierre »** qui s'équilibre en mouvements réels comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	240 184,73 €	8 684,73 €
FONCTIONNEMENT	30 996,96 €	262 496,96 €
TOTAUX	271 181,69 €	271 181,69 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

